



Demande d'aide financière exceptionnelle de solidarité aux familles victimes du séisme du 16 juin 2023

Service
Action sociale

Caf de la Charente-Maritime - 4 bis, avenue Leclerc - CS 90000 - 17073 La Rochelle cedex 9¹

Nom - Prénom : N° allocataire :
Adresse :
Tél :

Votre situation de famille

célibataire marié(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) à charge : Age des enfants :

Vous êtes accompagné(e) par un travailleur social pour cette demande d'aide financière : oui non

Si oui, nom du travailleur social : Organisme : Tél :

Motif de la demande (Joindre les justificatifs correspondant aux dépenses pour lesquelles vous formulez cette demande) :

- Aide pour le renouvellement de l'équipement ménager/mobilier (cf recto avec les montants à ne pas dépasser)
- Aide pour les frais de relogement et/ou de déménagement
- Aide au règlement des autres charges liées au logement, indiquez la nature et le montant de vos ressources sur les 3 derniers mois :

- Remise de dette sur une créance Caf en cours de remboursement
- Aide liée aux travaux nécessaires à la remise en état d'habitation du logement sinistré
- Aide pour le règlement des frais de garde d'enfants (pour permettre d'effectuer les démarches administratives, ...)

Expliquer votre situation en quelques mots :

.....

Déclaration sur l'honneur

Important : La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. Loi 114-13 du Code de la Sécurité sociale (Article 441.1 du Code pénal). La Caf pourra être amenée à vérifier l'exactitude de ces déclarations à posteriori.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts et que ma demande d'aide financière d'urgence auprès de la Caf de la Charente-Maritime est en lien direct avec ma situation actuelle déclarée auprès de ma commune et reconnue « famille sinistrée », suite au séisme du 16 juin 2023 qui a frappé le territoire de Charente-Maritime.

Signature de l'allocataire :



¹ La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.

Electro-ménager : Prix maximum des articles (sous réserve de l'étude de votre dossier)	
Lave-linge	500 €
Réfrigérateur	500 €
Congélateur bahut	450 €
Congélateur armoire	600 €
Combiné réfrigérateur/congélateur	600 €
Cuisinière	500 €
Plaque de cuisson	350 €
Four	500 €
Four micro-ondes	100 €
Sèche-linge	400 €
Lave-vaisselle	400 €
Hotte aspirante	200 €
Aspirateur	150 €

Mobilier : Prix maximum des articles (sous réserve de l'étude de votre dossier)	
Meuble de rangement	400 €
Table	200 €
Chaise (l'unité)	50 €
Banquette (clic-clac ou BZ)*	450 €
Bureau	100 €
Lit bébé	100 €
Lit enfant	120 €
Lit adulte	150 €
Matelas enfant	150 €
Matelas adulte	350 €
Sommier enfant	100 €
Sommier adulte	150 €
Lit superposés	300 €
Divers : Siège auto	150 €

**Pour le(s) parent(s) uniquement si la configuration du logement ne permet pas l'achat d'un lit*